



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 51217

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de l'éducation nationale. Il apparaît que les sciences économiques et sociales (SES) sont affectées par des projets de modification de la grille horaire des classes de première et terminale ES : diminution des heures de cours et réduction de plus de la moitié des dédoublements. Or ces dédoublements sont un élément important de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction de l'inégalité des chances. La série ES demeure la série la plus pénalisée par la réduction des horaires. La mise en place des TPE (travaux personnels encadrés) est présentée comme une alternative à ces réductions d'horaires, mais cela nécessite des moyens supplémentaires. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ces problèmes et les mesures tant législatives que réglementaires qu'il est prêt à prendre afin de leur apporter une solution.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité d'opportunités des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans les meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à cinq heures (dont une heure en classe dédoublee) en première à compter de la rentrée 2000 et six heures (dont une heure en classe dédoublee) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit en effet de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51217

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5471

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5910